

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28, 29 mars 2017

2017 V95. Vœu relatif à l'accueil des réfugiés à Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu déposé par Nicolas Bonnet-Oulalj et les élu.e.s communistes – Front de gauche et les interventions des groupes de la majorité pour développer cette politique d'accueil des migrants à Paris et en France ;

Considérant la plan de Mobilisation de la Communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés lancé en octobre 2015, dont la mise en œuvre est assurée par une plateforme associant plus de 200 acteurs de tous horizons et dont la cinquième réunion a été organisée le 10 mars 2017 ;

Considérant la plan d'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des mineurs isolés étrangers adopté par le Conseil de Paris en mai 2015 ;

Considérant que près de 5 000 personnes sont mortes noyées en tentant de rejoindre l'Europe par la mer en 2016 ;

Considérant que les villes sont *de facto* en première ligne pour la gestion de l'accueil des réfugiés ;

Considérant la forte mobilisation des Parisien.ne.s pour l'accueil et l'intégration des réfugiés dans notre ville ;

Considérant l'ouverture en novembre dernier du centre humanitaire Paris nord dans le 18^e arrondissement ayant permis à ce jour la prise en charge de plus de 7000 personnes, l'orientation des publics vulnérables vers des dispositifs adaptés au fur et à mesure de leurs arrivées et la prévention de campements indignes ;

Considérant l'attention soutenue portée par la Ville de Paris aux familles et aux femmes seules avec enfants, qui s'est notamment traduite par l'ouverture du centre Humanitaire de Paris-Ivry ;

Considérant que le renforcement du dispositif dédié à l'accueil des mineurs non accompagnés, s'est accéléré au cours des quatre derniers mois, et s'est notamment traduit par le doublement de l'équipe du Dispositif d'Évaluation des Mineurs Isolés Étrangers (DEMIE) géré par la Croix Rouge, la création d'un pôle d'orientation du DEMIE au sein de du centre humanitaire, le triplement du nombre de places de mise à l'abri des jeunes dans l'attente de l'évaluation de leur situation, ainsi que la mobilisation d'un gymnase

dédié à l'accueil des jeunes cet hiver dans le 10^e arrondissement et la création d'une structure d'accueil collectif dans le 9^e arrondissement ayant ouvert le 22 mars dernier ;

Considérant la mise en place par la Ville de Paris d'un groupe de travail pluridisciplinaire sur les modalités de l'évaluation de la minorité et de l'isolement des jeunes migrants dans le cadre d'un processus continu d'amélioration de nos dispositifs ;

Considérant l'action des maraudes dédiées mises en place par la Ville, l'État et les associations, ayant permis d'orienter plus de 1 600 migrants présents dans l'espace public parisien vers les différents dispositifs d'hébergement adapté depuis l'ouverture du centre Paris et l'assurance apportée en réponse par l'État sur le maintien des places de CAO existantes ainsi que sur l'ouverture de 5 000 nouvelles places d'hébergement d'urgence ;

Considérant le récent courrier adressé par la Maire de Paris au Ministre de l'intérieur et à la Ministre du logement et de l'hébergement insistant sur la nécessité d'améliorer la fluidité des orientations en aval de la première prise en charge au sein du centre humanitaire Paris nord ;

Considérant la forte mobilisation de Paris pour contribuer à l'effort de créations de places d'hébergement, bien que la répartition francilienne de ces dernières fassent l'objet d'une forte concentration au sein de la capitale ;

Considérant que malgré ces efforts substantiels, les dispositifs mis en place par l'État ne permettent pas de répondre aux besoins de l'ensemble des personnes venues chercher refuge à Paris, pouvant entraîner ponctuellement la reconstitution de petits campements ;

Considérant l'action des maraudes pour prévenir la constitution de ces derniers en orientant les personnes vers des solutions d'hébergement et en informant ces dernières du danger que représente leur installation sur certains espaces pouvant porter atteinte à leur sécurité ;

Considérant l'importance de proposer aux migrants présents dans l'espace public parisien une offre d'aide alimentaire adaptée, ainsi que la nécessaire organisation de cette dernière afin de prévenir les tensions pouvant porter préjudice aux plus vulnérables ainsi qu'à la sécurité des personnes présentes dans l'espace public ;

Considérant l'importance de la coordination de l'ensemble des États-membres de l'Union Européenne ainsi que la limite des accords existants pour répondre à l'urgence et assurer une juste répartition de l'accueil des demandeurs d'asile entre les États-membres,

Sur proposition de l'Exécutif,

émet le vœu :

- Que soit menée une réflexion pour entretenir la mémoire des parcours d'exil des personnes venues chercher refuge en associant étroitement ces dernières ainsi que l'ensemble de la Communauté de Paris mobilisée en faveur de l'accueil des réfugiés.
- Que la Ville de Paris poursuive le dialogue constructif et exigeant avec l'État et la mobilisation de son domaine intercalaire afin que soit garanti le maintien et le développement des capacités du dispositif national visant à prendre en charge les demandeurs d'asile pendant toute la durée de l'instruction de leur demande ;
- Qu'une offre d'hébergement continue d'être systématiquement proposée par l'État aux migrants dits dublinés, et ce pendant toute la durée de la procédure dite de réadmission dans un pays tiers de l'Union Européenne ;

- Que le travail engagé avec les associations et la mairie du 18^e arrondissement pour coordonner l'ensemble des initiatives de nature très diverses en matière de distribution alimentaire et identifier un ou des sites adaptés se poursuive afin de permettre l'organisation des distributions dans les meilleures conditions possibles ;
- Que la Ville de Paris, puisqu'elle est *de facto* en première ligne pour l'accueil des réfugiés, contribue activement au débat sur la politique européenne d'accueil des réfugiés notamment via le réseau de villes-refuges.